



076-287600027-20250701-2025-DEL-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-38

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : CONNAISSANCE ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - PARCOURS DE FORMATION « SECRÉTAIRE GENERAL-E DE MAIRIE » - SESSION 2026 - AUTORISATION

- Vu l'article L452-44 du Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi de secrétaire général(e) de mairie,



Monsieur le Président cède la parole à Marie-Françoise LOISON, 2^{ème} Vice- Présidente, qui rappelle qu'au regard des besoins constants des collectivités territoriales en personnels qualifiés dans la filière administrative, plusieurs Centres de Gestion dont celui de la Seine-Maritime, proposent depuis plusieurs années, en lien avec le CNFPT, des formations en direction des demandeurs d'emploi.

Madame LOISON indique que l'objectif est d'accueillir dans la fonction publique territoriale, singulièrement au bénéfice des petites communes, des agents administratifs formés en particulier au métier de secrétaire général(e) de mairie.

Madame LOISON rappelle que cette démarche proactive est salvatrice car la pyramide des âges des secrétaires généraux de mairie en poste laisse augurer une vague importante de départs à la retraite dans les toutes prochaines années.

Par ailleurs, Madame LOISON souligne que ce métier, peu connu du grand public, connaît un déficit d'attractivité lié en grande partie aux conditions de son exercice (salaire peu attractif, temps de travail incomplet, multiplicité des employeurs...).

Madame LOISON rappelle que se saisissant de cette situation, le parlement a légiféré fin 2023 en faveur d'une revalorisation de cette fonction. Madame LOISON souligne que la loi promulguée le 30 décembre 2023, dont la mise en œuvre est progressive, améliore ainsi les parcours professionnels et la formation de ces agents. Madame LOISON rappelle qu'elle attribue par ailleurs aux Centres de Gestion le rôle d'animateur du réseau des secrétaires généraux de mairie dans leur département pour lequel nous avons délibéré lors de notre réunion du 28 mars dernier.

Madame LOISON indique que s'agissant de l'action du CDG 76 en faveur de cette profession, nous avons organisé en début d'année une cinquième session de formation au métier de secrétaire général(e) de mairie. Celle-ci s'est tenue du 6 janvier au 6 avril 2025, au sein de nos locaux, à l'intention de 17 demandeurs d'emploi choisis après une sélection rigoureuse en partenariat avec Pôle Emploi. Alternant formation théorique et stage d'immersion en collectivité, le Centre de Gestion a pu s'appuyer sur un certain nombre de Maires et de secrétaires généraux de mairie titulaires qui se sont proposés spontanément pour accueillir des stagiaires.

Madame LOISON précise qu'à l'issue de la formation, 6 stagiaires avaient déjà un contrat de travail tandis que les autres ont intégré le service des missions temporaires du Centre de Gestion pour effectuer des remplacements.

Madame LOISON invite les membres du Conseil d'Administration à prendre connaissance de l'annexe jointe à la présente délibération qui reprend l'ensemble des statistiques d'insertion depuis la session 2019.

Madame LOISON précise que devant l'afflux des candidatures à la formation, d'une part, et du nombre de postes à pourvoir dans les communes, d'autre part, il est proposé de renouveler cette formation en 2026.



Madame LOISON souligne, comme pour la session 2025, qu'il est proposé de reconduire le mode d'alternance théorie/stage pratique tout au long de la formation. Par ailleurs, deux nouveaux modules théoriques seront proposés : Gestion du cimetière et organisation des élections.

Madame LOISON propose également de reconduire la jauge de cette formation à 18 stagiaires et de l'ouvrir, le cas échéant, à des personnes non inscrites à Pôle emploi pour compléter la session, le cas échéant.

Madame LOISON précise qu'un dossier de demande de subvention est à adresser à la Région Normandie.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration est appelé à adopter la délibération suivante, considérant qu'il incombe au Centre de Gestion de répondre aux demandes des collectivités et établissements publics de mettre à leur disposition des agents formés et opérationnels dans un certain nombre de métiers, dont celui de secrétaire général de mairie,

Le Conseil d'Administration autorise :

- L'organisation en 2026 d'une nouvelle formation au métier de « Secrétaire général-e de mairie »
- Le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Région Normandie pour le financement de cette formation (environ 35 000 €)
- Le conventionnement du Centre de Gestion avec la Région Normandie,
- Le conventionnement du Centre de Gestion avec le CNFPT,
- L'accueil des stagiaires dans les locaux du Centre de Gestion, le cas échéant,
- Le Président du Centre de Gestion à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Christophe BOUILLON

